

ATELIER RÉGIONAL SUR LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION, LE SUIVI ET LE PARTAGE DES DONNÉES (MEDEXPOL 2024)

**Lija, Malte
25-26 septembre 2024**



REMPEC, Octobre 2024

Exclusions

Cette activité a été financée par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF), et mise en œuvre par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en coopération avec l'OMI.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ou quant au tracé de leurs frontières ou limites de la part du Secrétariat des Nations Unies, du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'OMI ou du REMPEC.

FICHE RÉCAPITULATIVE

Intitulé du séminaire/de la formation/de l'atelier :	Atelier régional sur la communication de l'information, le suivi et le partage des données (MEDEXPOL 2024)
Hôte :	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)
Lieu et date :	Centre Transport Malta, Lija, Malte 25 et 26 septembre 2024
Type :	Régional
Organisé par :	Le REMPEC, en coopération étroite avec l'Organisation maritime internationale (OMI)
Avec le soutien du :	Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF)
Nombre de participants et nombre de pays et/ou organisations :	[19] participants de [15] pays et [3] organisations

Résumé

La 15^e réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, juin 2023) a pointé le nombre insuffisant de rapports soumis, ainsi que des écarts entre les informations relatives aux aspects opérationnels et incidents présentées dans les rapports et celles disponibles dans les Profils des pays et les bases de données sur les accidents et équipements du MEDGIS-MAR. Le REMPEC a organisé **l'Atelier régional sur la communication de l'information, le suivi et le partage des données (MEDEXPOL 2024)**, ci-après dénommé l'Atelier, afin d'appliquer les recommandations de la 15^e réunion des Correspondants du REMPEC sur ces questions.

Outre son objectif de mieux sensibiliser sur l'application effective des instruments, l'Atelier a examiné de manière plus approfondie la valeur ajoutée et les avantages au niveau national et régional de la communication d'informations et de l'application des instruments. Il a également mis en lumière la nécessité de revoir les seuils de communication de rapports et la définition des critères d'évaluation pour les événements de pollution aiguë. L'Atelier a également reconnu que les tâches de communication de l'information et de suivi sont étroitement liées à la disponibilité d'informations précises à jour et que le fractionnement des sources d'informations au niveau national pouvait entraver l'accès à des données et informations correctes et actualisées. L'Atelier a convenu de favoriser l'appropriation par les Parties contractantes (PC) des plateformes du REMPEC comme interface principale pour les activités relatives à l'application des instruments juridiques.

L'Atelier a par ailleurs convenu des conclusions et recommandations devant être soumises à la Seizième réunion des Correspondants du REMPEC qui se tiendra en 2025. L'Atelier a entre autres convenu de ce qui suit :

Sur la communication de l'information :

- Évaluer les développements possibles du MEDGIS-MAR en vue de permettre une interconnexion avec les pages des Profils des pays, et donc une mise à jour unique par les PC et une actualisation facilitée de la couche « accidents » ;
- Les Parties contractantes doivent mieux s'organiser pour s'acquitter des activités de communication de l'information au niveau national et faciliter la communication de rapports.

Sur le suivi :

- Préparer une proposition d'abaissement du seuil minimum déclenchant la production de rapports en tenant compte des pratiques des conventions d'autres mers régionales ainsi que de la DCSMM, à soumettre à la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC ;
- Les Parties contractantes doivent prendre note de la recommandation de la décision IG.26/3 de la CdP 23 sur la soumission de rapports sur les incidents et les déversements, et l'appliquer.

Sur le partage des données :

- Préparer une maquette de la nouvelle structure des Profils des pays (en coordination avec le groupe de travail par correspondance dépendant du MTWG) et proposer une évaluation détaillée sur la faisabilité de leur mise à niveau en préparation de la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC ;
- Les Parties contractantes doivent convenir de la préparation d'une mise à jour de « l'Étude sur les tendances et perspectives concernant la pollution marine », qui tiendrait compte d'autres thématiques émergentes.

Mots-clés : OPRC, mer Méditerranée, systèmes de communication de l'information, comparaison entre la production de rapports périodiques sur l'application des instruments juridiques et sur les incidents de pollution, duplication des rapports, profils des pays, suivi et évaluation de l'impact des déversements, échange d'informations, nouveau système commun de communication et d'information d'urgence

Élément WBS : TC/22431 – 04 -2000

Coordinateur(s) : Malek Smaoui (REMPEC), en coopération étroite avec Mme Martina Bocci et M. Benjamin Couzigou, Consultants du REMPEC

SOMMAIRE

Page

1. INTRODUCTION	5
2. OBJECTIFS	6
3. LIEU, DATES, RÔLES ET PARTICIPANTS	6
4. ACTIVITÉS ET ÉCHANGES	6
5. ÉVALUATION ET RÉSULTAT ANTICIPÉ	12
6. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	12
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	12
ANNEXE 1 Liste des participants	13
ANNEXE 2 Liste des consultants de l'OMI	16
ANNEXE 3 Discours (cérémonies d'ouverture et de clôture)	17
ANNEXE 4 Programme	19
ANNEXE 5 Synthèse des questionnaires d'évaluation	20
ANNEXE 6 Conclusions et Recommandations	20

1. INTRODUCTION

1. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) est un Centre d'activités régional établi dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'objectif du REMPEC est de contribuer à prévenir et réduire la pollution par les navires et à lutter contre la pollution en cas de situation critique. À cet effet, sa mission consiste à aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles à s'acquitter de leurs obligations découlant de l'article 4 paragraphe 1 et des articles 6 et 9 de la Convention de Barcelone, du Protocole Situations critiques de 1976, du Protocole Prévention et situations critiques de 2002 et du Protocole Offshore.

2. Selon ces instruments, un certain nombre d'obligations incombent aux PC en termes d'échange d'informations, de suivi et de communication de rapports. Ces dispositions couvrent la protection du milieu marin en Méditerranée et les situations critiques.

3. Pour faciliter les choses et aider les PC à remplir leurs obligations, des modèles électroniques de différents rapports ont été préparés et des plateformes créées pour héberger les jeux de données et informations, à savoir :

- Le Système d'information de la Convention de Barcelone (BCRS), développé par l'Unité de coordination du PNUE/PAM afin de faciliter la communication d'informations sur l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles ;
- Le Système d'établissement de rapports de pollution (POLREP) à utiliser entre les PC pour échanger des informations en cas de situations critiques, publié dans le Manuel sur la pollution par les hydrocarbures de l'Organisation maritime internationale ;
- Le Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR) sur les données nationales (matériel d'intervention, accidents, installations pétrolières et gazières, et installations de manutention des hydrocarbures) mis à jour par et réservé à chaque État côtier méditerranéen auquel sont fournis des identifiants d'accès personnalisés, développé par le REMPEC ; et
- Les pages des Profils des pays, accessibles sur le site Web du REMPEC, regroupant des informations détaillées sur la mise en œuvre du Protocole Prévention et situations critiques de 2002. Les informations présentées dans les pages des Profils des pays sont exclusivement mises à jour par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et validées par le REMPEC.

4. La 15^e réunion des Correspondants du REMPEC, organisée en juin 2023 à Malte, a identifié différents points :

- le nombre insuffisant de rapports, révisions et mises à jour sur la plateforme MEDGIS-MAR et dans les Profils des pays, et le caractère déterminant de l'implication des PC pour assurer la maintenance et la mise à jour de ces plateformes ;
- des écarts entre les informations relatives aux aspects opérationnels et incidents présentées dans le système BCRS et celles disponibles dans les Profils des pays et les bases de données « accidents » et « équipements » du MEDGIS-MAR ;

- si la collecte des informations sur les déversements s'est poursuivie, ces données restent insuffisamment communiquées et ne sont pas nécessairement représentatives des déversements d'hydrocarbures provenant des navires sous le seuil de 50 m³, des événements de pollution aiguë et des déversements provenant de sources autres que les navires.

5. Il est également reconnu que l'implication active des Parties contractantes (PC) est cruciale pour maintenir et mettre à jour les bases de données MEDGIS-MAR et des Profils des pays.

6. Dans la perspective d'appliquer les recommandations de la 15^e réunion des Correspondants du REMPEC concernant ces trois points, l'Atelier s'est focalisé sur l'amélioration des capacités de communication de l'information et de suivi des PC, et sur les possibilités de capitaliser au mieux sur l'utilisation de ces plateformes (MEDGIS-MAR et Profils des pays).

2. OBJECTIFS

7. Les objectifs principaux de l'Atelier étaient :

- .1 d'aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à remplir leurs obligations en vertu du Protocole Prévention et situations critiques de 2002 et du Protocole Offshore de 1994 de la Convention de Barcelone, en particulier en termes de communication de l'information, de suivi et de partage des données sur les incidents de pollution marine ;
- .2 de faire connaître et rendre plus visibles les outils mis à disposition pour répondre aux besoins de communication de l'information, de suivi et de partage des données ; et
- .3 de favoriser l'appropriation par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone des plateformes du REMPEC comme interface pour les activités nationales en lien avec la mise en œuvre des deux Protocoles.

3. LIEU, DATES, RÔLES ET PARTICIPANTS

8. L'Atelier s'est tenu à Lija, Malte, les 25 et 26 septembre 2024, conformément au Programme de travail (PoW) et Budget pour 2024-2025 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), également appelé PNUE/PAM.

9. L'Atelier a été organisé par le REMPEC et co-financé par le PICT de l'OMI et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). Les locaux ont été mis à disposition par l'Autorité des transports de Malte (TM).

10. L'Atelier a réuni une vingtaine de participants, représentant 15 des 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ainsi que des délégués du CEDRE et de l'ITOPF. La représentante de l'Accord de Bonn a participé à la 1^{ère} journée via Microsoft Teams. La liste des participants est fournie en **Annexe 1**.

4. ACTIVITÉS ET ÉCHANGES

Missions en amont du séminaire/symposium/atelier/de la formation :

11. Le choix de ce lieu, qui disposait de toutes les commodités utiles, a participé à la réussite de l'Atelier. Le centre était équipé de microphones pour chaque participant et de matériel pour

l'interprétation. Le REMPEC a pris en charge toute l'organisation logistique de l'Atelier, notamment pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, l'agencement des lieux pour les participants et les consultants du REMPEC, la reproduction des supports de travail, le fonctionnement du matériel audio/vidéo, ainsi que l'interprétation simultanée en anglais et en français.

12. Pour contribuer à la préparation de l'Atelier, les activités suivantes ont également été entreprises par le REMPEC : création d'un Groupe de travail par correspondance sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information sous l'égide du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) en mai 2024, et la diffusion d'un questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information en juillet 2024.

13. M. Malek Smaoui, Administrateur de Programme (OPRC) du REMPEC, a supervisé l'organisation et la coordination de l'Atelier. Il a travaillé en étroite collaboration avec M. Benjamin Couzigou (Consultant de l'OMI) et Mme Martina Bocci (Consultante du REMPEC) pendant la phase de préparation, puis pendant la phase d'organisation et au cours de l'Atelier en lui-même (**Annexe 2**).

Ouverture de l'Atelier

14. L'Atelier a été ouvert par le Chef de Bureau du REMPEC, M. Ivan Sammut, le mercredi 25 septembre 2024 à 09 h 00. Son discours inaugural est reproduit en **Annexe 3**.

15. Les participants se sont présentés, en précisant s'ils représentaient une autorité/organisation responsable de la réglementation du trafic maritime ou une autorité/organisation en charge de questions liées au milieu marin.

Organisation de l'Atelier

16. L'Atelier a convenu d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) à ses délibérations.

Élection du Bureau

17. À l'issue de consultations informelles, les participants à l'Atelier ont convenu d'élire :

- M. Luigi Alcaro (Italie), Président
- Mme Hala Ibrahim Mohamed Said (Égypte), Vice-présidente
- M. Mohamed Naceur Jeljeli (Tunisie), Rapporteur

18. L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.57/1/1/Rev.1 et annoté dans le document REMPEC/WG.57/2, a été adopté par l'Atelier. Cet ordre du jour est reproduit en **Annexe 4** du présent rapport.

Communication de l'information - Corrélation entre les engagements de communication de l'information, les avantages et les mesures incitatives pour une communication efficace

19. Le Secrétariat a présenté le document REMPEC/WG.57/2/1 « Rapports sur la mise en œuvre des activités et sur les incidents de pollution », qui présente un résumé d'une étude comparative des différentes obligations de déclaration des Parties contractantes en matière de transport maritime et d'activités offshore dans le cadre des différents systèmes de gouvernance en vigueur (les conventions connexes de l'OMI, la Convention de Barcelone et les directives de l'UE). Les résultats de la comparaison entre ces trois systèmes et entre la communication d'informations sur l'application des instruments juridiques et sur les incidents de pollution ont été illustrés, et les propositions visant à faciliter les rapports et à encourager la soumission de rapports supplémentaires

ont été exposées. Des considérations ont été proposées en ce qui concerne le seuil minimal des déversements à déclarer en vue d'améliorer la pertinence de la collecte de données sur les incidents de pollution aiguë.

20. Dans sa présentation la consultante Mme Martina Bocci a fait référence à l'examen comparatif des procédures et des formats de rapports existants au niveau international et régional exposé dans le document [REMPEC/WG.51/INF.10](#) et soumis lors de la 14^e réunion des Correspondants du REMPEC (en ligne, mai 2021). Cette présentation a abordé les objectifs et les avantages de la communication d'informations, au niveau national et régional.

21. Les participants ont noté que le fractionnement des sources de données au niveau national constitue un obstacle majeur à la bonne communication de l'information : différentes institutions et différents organes sont responsables des données nécessaires. Cette dispersion complique la tâche de collecte des données pour les Correspondants. De plus, les institutions en possession de ces données ne connaissent souvent pas les obligations de communication de l'information et les outils associés (par exemple le MEDGIS-MAR). Le renforcement des capacités reste donc une nécessité dans ce contexte. Il a également été noté que les Correspondants OPRC devaient contribuer à mieux faire connaître les différents acteurs en possession des informations nécessaires à la communication de l'information.

22. Les participants ont également noté que la coexistence de plusieurs systèmes de déclaration (OMI, REMPEC, UE), chacun assorti de ses propres obligations et formats, contribuait à ce déficit dans la communication de l'information. Un effort de coordination entre l'ensemble des systèmes doit être soutenu à un niveau de gouvernance élevé. Certaines actions pourraient toutefois être engagées par les pays pour améliorer les choses : par exemple, réduire le nombre de Correspondants pour les différents Protocoles de la Convention de Barcelone. Un échange de bonnes pratiques entre les pays méditerranéens sur ce point serait utile.

23. En ce qui concerne la restructuration des pages de Profils des pays, l'Atelier a signalé que la question de rendre visibles les nouvelles informations à d'autres pays devrait être tranchée au niveau de chaque pays, en tenant également compte des considérations de confidentialité. En ce qui concerne la possibilité de télécharger des rapports antérieurs déjà soumis pour les utiliser comme base de nouveaux rapports, l'Atelier a recommandé de recourir autant que possible au téléchargement automatique par le Secrétariat, pour ne pas demander aux PC des efforts supplémentaires pour des rapports déjà téléchargés.

24. Lors des discussions sur la possibilité d'abaisser le seuil de déclaration des déversements, Mme Laura Della Torre, Secrétaire adjointe de la Commission OSPAR / Accord de Bonn, a partagé un certain nombre d'informations : au titre de cette Convention, tous les déversements sont signalés, quelle qu'en soit l'ampleur. Aucun seuil minimum n'est défini pour la production de rapports. Les conditions dans lesquelles la surveillance des impacts sur le biote doit avoir lieu font encore l'objet de discussions. Une approche au cas par cas est également étudiée compte tenu de la complexité des éléments à intégrer pour définir un événement de pollution aiguë. La déléguée de l'Accord de Bonn a exprimé sa disponibilité pour échanger avec le REMPEC sur cette question.

25. Certains Correspondants adhérant déjà à la proposition d'abaisser le seuil pour la communication de rapports, l'Atelier s'est accordé sur la nécessité d'une proposition technique sur ce sujet, avec des références à l'expérience acquise dans le cadre des conventions d'autres mers régionales. Les développements observés dans le cadre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) devraient être également pris en compte dans la rédaction de cette proposition.

26. Le Secrétariat a ensuite présenté le document REMPEC/WG.57/2/2, « Communication en cas d'urgence ». Préparé conjointement par le REMPEC et la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) de la Commission européenne, ce document exposait le processus de consultations engagé par le REMPEC visant l'application des conclusions de la 14^e réunion des Correspondants du REMPEC (mai 2021) et les propositions d'actions en faveur de l'établissement d'un Système commun de communication en cas d'urgence en Méditerranée, en parallèle du lancement de la phase de développement de la nouvelle plateforme CECIS MP, prévu pour la fin de l'automne 2024.

27. Dans sa présentation, le Secrétariat a fait référence à la décision de la 14^e réunion des Correspondants du REMPEC, tel que détaillé dans son rapport [REMPEC/WG.51/13](#), convenant de l'utilisation du Système commun de communication et d'information d'urgence pour la pollution marine (CECIS MP) par l'ensemble des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en tant que Système commun de communication d'urgence en Méditerranée pour les demandes d'assistance, et des adaptations qui en découlent. Le délégué de l'UE a présenté le nouveau CECIS MP et les pistes pour intégrer ces adaptations en tenant compte des nouveaux développements de la plateforme CECIS Marine Pollution.

28. En ce qui concerne la révision des Profils des pays et les développements du MEDGIS-MAR, le délégué de l'UE a recommandé de veiller à éviter toute duplication des systèmes sur lesquels sont fournies et mises à disposition ces informations et données, afin de ne pas multiplier les efforts et d'éviter le risque de désynchronisation. Une transition graduelle vers le CECIS MP pour la communication des informations sur la disponibilité des équipements par l'ensemble des pays méditerranéens a également été recommandée. Les autres catégories du MEDGIS-MAR, en dehors de la disponibilité des équipements et des demandes d'assistance, qui n'entrent pas dans le champ du CECIS MP, ne devraient pas être intégrées dans ce système afin d'éviter de surcharger la plateforme et de perdre en clarté sur sa finalité. Les données sur les incidents, quant à elles, seront communiquées par les pays méditerranéens de l'UE et visibles dans le cadre de SafeSeaNet. Les pays méditerranéens non-membres de l'UE peuvent échanger des informations sur les incidents via les formulaires POLREP, POLINF et POLFAC. Le résultat des discussions est reproduit au paragraphe 23 des Conclusions et recommandations en Annexe 6 de ce document.

29. L'Atelier a pris note des informations fournies et étudié les propositions formulées par le Secrétariat dans les documents REMPEC/WG.57/2/1 et REMPEC/WG.57/2/2. Le résultat des discussions est reproduit aux paragraphes 21-26 des Conclusions et recommandations fournies en Annexe 6 de ce document.

Suivi - Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée

30. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la consultante Mme Martina Bocci a présenté le document REMPEC/WG.57/3, « Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée », qui proposait un résumé des obligations de surveillance en lien avec le transport maritime et les activités offshore dans le cadre de la Convention de Barcelone, faisant notamment référence aux formats et documents d'orientation disponibles. Ce document incluait également deux « Listes de tâches » visant à faciliter la consultation et l'application des fiches descriptives d'orientation, documents standard et annexes relatifs à la surveillance des activités offshore et des incidents de navigation, ainsi que de la pollution qui en résulte. Il rappelait par ailleurs le caractère utile des résultats de la surveillance de la pollution associée au transport maritime et activités offshore pour préparer le rapport périodique sur la qualité de la Méditerranée (QSR). Il proposait enfin quelques réflexions sur la possibilité de fournir de plus amples recommandations visant à aider les PC à s'acquitter de leurs obligations de surveillance pour améliorer la surveillance et l'évaluation de l'IC 19, en particulier en ce qui concerne les impacts sur les biotes touchés. Le résultat des discussions est reproduit aux paragraphes 29, 31, 32 des Conclusions et recommandations fournies en **Annexe 6** de ce document.

31. Dans sa présentation, le Secrétariat a fait référence au rapport de la 4^e réunion du Sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) (Malte, mai 2023), le document [REMPEC/WP.55/11](#), qui avait retenu les cinq (5) indicateurs communs clés de l'IMAP pour l'industrie du pétrole et du gaz, ainsi qu'au rapport de la 15^e réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, juin 2023), le document [REMPEC/WG.56/8](#), qui demandait au Secrétariat de continuer à travailler au développement de l'Indicateur commun 19 de l'IMAP pour contribuer au Med QSR 2023.

32. Le Secrétariat a également fait référence aux documents connexes préparés par le REMPEC pour faciliter le suivi des déversements d'hydrocarbures et SNPD résultant du transport maritime et des activités offshore : les Fiches descriptives d'orientation de l'IC 19 de l'IMAP ([REMPEC/WG.51/9/1](#)), les DS/DD révisés de l'IC 19 de l'IMAP, préparés en coordination avec l'INFORAC et fournis en Annexe 2 du document [REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1](#), le document sur l'examen des meilleures pratiques du Descripteur 8 (D08C04, Rapport 2018) de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), tel qu'exposé dans le document [REMPEC/WG.56/INF.6](#), illustrant les activités de suivi requises après des événements de pollution dus au transport maritime et activités offshore.

33. Les participants à l'Atelier ont pris note des informations fournies et étudié les propositions avancées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.57/3.

34. L'Atelier a mis en lumière la nécessité de fournir aux Correspondants OPRC plus d'informations contextuelles sur la méthodologie requise pour la préparation du rapport sur la qualité de la Méditerranée, sur la base des données utilisées ainsi que sur la manière dont les résultats agrégés au niveau régional sont présentés. Le Secrétariat a précisé que l'ensemble de ces éléments avaient été partagés avec les Correspondants MEDPOL lors de la phase de préparation de l'évaluation. Il a été conclu qu'il était nécessaire d'améliorer la communication et les échanges sur ces questions importantes.

35. L'utilisation des données satellites acquises par l'AESM et disponibles via le réseau CleanSeaNet pour alimenter le rapport sur la qualité de la Méditerranée a été évoquée. Le rôle des données satellites pour informer sur les déversements de faible ampleur, mais qui ont une importance en termes de pollution au niveau régional en Méditerranée, a été souligné. La nécessité de confirmer ces données satellites par des observations sur le terrain a également été rappelée. L'Atelier a souligné qu'il était nécessaire de réaliser des études techniques pour établir les critères et conditions d'utilisation de ces données. Le REMPEC a précisé que toute demande de données à l'AESM devait inclure l'ensemble des détails relatifs à la typologie des données et sur la portée de leur utilisation.

36. Le résultat des discussions est reproduit aux paragraphes 27 à 32 des Conclusions et recommandations fournies en **Annexe 6** de ce document.

Partage de données - Vers une plateforme des Profils des pays intégrée pour la prévention, la préparation et la lutte

37. Le Secrétariat a présenté le document REMPEC/WG.57/4/1, « Restructuration des Profils des pays afin de faciliter la collecte, la catégorisation et la mise à jour des données, et les actions en découlant », ayant pour objet de contribuer à l'application d'une approche commune pour le partage des données et d'aider les PC dans leurs activités de soumission et de consultation des données. Dans cette optique, une proposition de révision et d'ajustement de la structure des Profils des pays pourrait être développée, afin de faciliter la collecte et l'exploitation de jeux de données à des fins d'analyses statistiques et d'études au niveau régional. Cette proposition a tenu compte des

retours reçus au questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information diffusé par le REMPEC aux Parties contractantes en juillet 2024.

38. Le Secrétariat a présenté les améliorations continues des outils pour soutenir et inciter au partage des données, en faisant en particulier référence aux décisions de la 11^e réunion des Correspondants du REMPEC (mai 2017), tel que détaillé dans le paragraphe 6 du document [REMPEC/WG.37/10](#), et aux dernières mises à jour du MEDGIS-MAR, tel qu'étudié par la 13^e réunion des Correspondants du REMPEC (juin 2019) et détaillé au point 12.4 du document [REMPEC/WG.45/8](#).

39. La consultante Mme Martina Bocci a également brièvement présenté les résultats du Questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information distribué en juillet 2024. Des pistes pour la révision des pages des Profils des pays ont également été mentionnées.

40. Mme Martina Bocci a ensuite présenté le document REMPEC/WG.57/4.2, « Capitalisation sur les données : Sensibilisation et mise à jour périodique – Brochure - Étude sur les tendances et perspectives concernant la pollution marine », et la réflexion sur la valeur ajoutée qu'offrirait la mise à jour de l'[Étude des tendances et des perspectives de la pollution marine provenant des navires ainsi que du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée](#) (décembre 2021), préparée par le REMPEC en collaboration avec le Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée (MEDPOL) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), dans le cadre du Programme de travail 2020-2021 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), ainsi que sur le caractère opportun de préparer périodiquement une brochure synthétique à partir des mises à jour de cette étude. L'utilité de la contribution des PC a été soulignée.

41. Les participants à l'Atelier ont été invités à prendre note des informations fournies et à étudier les propositions avancées par le Secrétariat dans les documents REMPEC/WG.57/4/1 et REMPEC/WG.57/4/2.

42. L'Atelier a noté que les Correspondants OPRC mais aussi d'autres autorités nationales devraient avoir accès aux Profils des pays afin de faciliter le recueil de données d'une part et leur exploitation et capitalisation d'autre part. L'Atelier a ensuite invité le REMPEC à préparer une maquette pour les Profils des pays, qui sera présentée lors de la prochaine réunion des Correspondants du REMPEC. Dans la perspective d'une possible révision des Profils des pays, le représentant de l'UE a recommandé d'éviter le téléchargement des modèles et rapports compilés, mais au contraire de développer des bases de données en ligne, à utiliser pour un chargement (et téléchargement) direct des données.

43. L'Atelier a accueilli favorablement la préparation par le REMPEC d'un document de synthèse périodique compilant les faits et chiffres sur la pollution marine et les activités offshore en Méditerranée. Il a également accueilli positivement la préparation d'une version actualisée de l'Étude des tendances et des perspectives en Méditerranée, en repartant de la version de 2021 et en tenant également compte d'autres questions émergentes.

44. Le résultat des discussions est reproduit aux paragraphes 33 à 36 des Conclusions et recommandations fournies en **Annexe 6** de ce document.

Sujets divers

45. Le Cedre a présenté le document d'information REMPEC/WG.57/INF.2 sur le projet « MANIFESTS *Genius* » (pour *Gases and Evaporators risk assessmeNt towards an Integrated*

management of sea and land pollution incidents) visant à remédier aux lacunes dans la lutte contre les rejets accidentels de SNPD volatiles et gazeuses en mer.

46. Les participants à l'Atelier se sont montrés intéressés par les résultats présentés par le Cedre et ont demandé au REMPEC de se rapprocher du Cedre pour organiser un événement de développement des capacités sur l'outil MANIFEST au cours de l'année 2025.

5. ÉVALUATION ET RÉSULTAT ANTICIPÉ

47. Le questionnaire d'évaluation standard du programme PICT de l'OMI a été utilisé lors de l'Atelier pour évaluer les prestations des intervenants et l'assimilation des informations par les participants. 13 participants ont renseigné ces questionnaires d'évaluation. Les participants se sont tous dits satisfaits de l'organisation en amont de l'activité. La durée de l'événement a été jugée parfaitement adaptée par l'ensemble des participants. Le lieu, les équipements et les installations ont été jugés excellents/bons. La présentation et la clarté des supports distribués ont été jugées excellentes par plus de 60 % des participants ; le contenu technique, l'exhaustivité et la quantité de ces supports ont été jugés excellents par plus de 70 % des participants. Le retour des participants sur les intervenants a été positif, en particulier sur le contenu des présentations et sur la capacité à suggérer des solutions. Presque tous les participants ont estimé que les objectifs de l'Atelier avaient été atteints et confirmé qu'ils auraient l'occasion de transmettre les connaissances acquises à leurs collègues.

48. Le questionnaire d'évaluation standard du programme PICT de l'OMI a été utilisé lors de l'Atelier pour évaluer les prestations des intervenants et l'assimilation des informations par les participants. 13 participants ont renseigné ces questionnaires d'évaluation. La synthèse des réponses est proposée en **Annexe 5** de ce rapport.

6. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

49. Le Secrétariat a annoncé que le rapport de l'Atelier serait préparé et distribué après l'Atelier.

50. Le Chef de Bureau du REMPEC a formulé les observations de clôture, constatant que cet Atelier avait démontré que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pouvaient conjuguer leurs forces et mener des échanges sains et constructifs débouchant sur des résultats positifs, qui seront présentés à la cinquième réunion du Sous- groupe sur l'impact environnemental de l'OFOG et la Seizième réunion des Correspondants du REMPEC en 2025.

51. Il a remercié le Président et le Rapporteur, et les consultants du REMPEC pour les présentations et l'aide dans la préparation de l'Atelier. Il a enfin remercié M. Malek Smaoui du REMPEC, qui a supervisé l'organisation et la coordination de l'Atelier avec l'assistance des consultants du REMPEC et d'autres membres du personnel du REMPEC impliqués.

52. L'Atelier s'est terminé le jeudi 26 septembre à 15h30.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

53. Les conclusions et recommandations, telles qu'adoptées par l'Atelier, sont présentées en **Annexe 6** de ce rapport.

ANNEXE 1

Liste des participants

N°	PAYS	PRÉNOM ET NOM	SEXE [homme/ femme]	POSTE	COORDONNEES DE L'AUTORITÉ NATIONALE	Financement par l'OMI / auto- financement / financement national
1.	BOSNIE-HERZÉGOVINE	Selma ČENGIĆ	Femme	Directrice exécutive	Institut du génie hydraulique	OMI
2.	CROATIE	Robert BALJKAS	Homme	Conseiller principal spécialisé	Ministère de la Mer, des Transports et des Infrastructures, Administration de la sécurité maritime	MTF
3.	CHYPRE	Zacharias KAPSIS	Homme	Agent des affaires maritimes	Ministère délégué aux Affaires maritimes de la République de Chypre	MTF
4.	ÉGYPTE	Hala IBRAHIM	Femme	Directrice générale du service de gestion des crises environnementales	Ministère de l'Environnement	OMI
5.	UNION EUROPÉENNE	Asta MACKEVICIUTE	Femme		DGECHO	UE
6.	UNION EUROPÉENNE	Mindaugas VANSEVICIUS	Homme		DGECHO	UE
7.	GRÈCE	Konstantinos MANGIDAS	Homme	Agent de la Garde côtière hellénique	Garde côtière hellénique	MTF
8.	ISRAËL	Nir FAIR	Homme	Inspecteur Marpol pour la division de la Protection de l'environnement marin	Ministère de la Protection de l'environnement	MTF
9.	ITALIE	Luigi Nicola ALCARO	Homme	Chercheur	ISPRA	MTF

N°	PAYS	PRÉNOM ET NOM	SEXE [homme/ femme]	POSTE	COORDONNEES DE L'AUTORITÉ NATIONALE	Financement par l'OMI / auto- financement / financement national
10	LIBYE	Ali TANTOSH	Homme	Directeur du service de documentation et d'informations, Service des urgences environnementales	Ministère de l'Environnement	OMI
11	MALTE	Annabelle HABER	Femme	Administratrice principale, Questions thématiques	Autorité chargée de l'environnement et des ressources	National
12	MALTE	Mevric ZAMMIT	Homme	Directeur, Opérations marines et intervention en cas d'accident, Autorité des transports de Malte	Direction des affaires portuaires et nautiques	National
13	MONTÉNÉGRO	Haris HUSIC	Homme	Directeur par intérim	Administration en charge de la sécurité maritime et de la gestion portuaire	MTF
14	MAROC	Hanane ATMANE	Femme	Directrice en charge de la sécurité de la navigation et de la prévention de la pollution par les navires	Direction de la marine marchande	OMI

N°	PAYS	PRÉNOM ET NOM	SEXE [homme/ femme]	POSTE	COORDONNEES DE L'AUTORITÉ NATIONALE	Financement par l'OMI / auto- financement / financement national
15	SLOVÉNIE	Aleš GOMBAČ	Homme	Garde-côtière maritime	Administration maritime slovène	MTF
16	TUNISIE	Mohamed Naceur JELJELI	Homme	Directeur Général	Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)	OMI
17	TURQUIE	Can Berk ATASOY	Homme	Troisième Secrétaire	Ambassade de la République de Turquie à Malte	Auto-financement
18	FRANCE	Arnaud GUÉNA	Homme	Adjoint du directeur, Responsable de la production	Cedre	Auto-financement
19	ROYAUME-UNI	Duarte SOARES	Homme	Conseiller technique principal	ITOPF	Auto-financement
20	ROYAUME-UNI	Laura_DeLaTORRE	Femme	Secrétaire adjointe	Accord de Bonn et Commission OSPAR	Participation en ligne

ANNEXE 2

Liste des consultants de l'OMI et thèmes abordés par chacun d'entre eux

N°	PRÉNOM ET NOM	SEXE [homme/ femme]	COORDONNÉES DE L'ORGANISATION	DIPLÔME DE L'IMLI/UMM	THÈMES ABORDÉS
1	Benjamin Couzigou	Homme	EOSP - Enhancing Oil Spill Preparedness, France	--	Suivi et évaluation des déversements sur l'état de l'environnement marin
2	Martina Bocci ¹	Femme	t-ELIKA , Italy	-	- Communication sur l'application de la Convention et de ses Protocoles - Suivi et évaluation des déversements sur l'état de l'environnement marin - Partage et capitalisation des données

¹ MTF

ANNEXE 3

Discours (cérémonies d'ouverture et de clôture)

Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024), Lija, Malte, 25-26 septembre 2024

Discours d'ouverture par Ivan Sammut, Chef de Bureau du REMPEC

Chers représentants et collègues, Mesdames, Messieurs,

Bonjour et bienvenue à MALTE.

C'est un grand honneur pour le REMPEC de vous accueillir pour cet Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024). Le MEDEXPOL est un événement biennuel qui réunit les représentants des États côtiers méditerranéens, de l'Union européenne et d'autres organisations nationales, internationales et non-gouvernementales, ainsi que les partenaires du PAM afin d'aborder les questions techniques et autres sujets pertinents en lien avec la prévention et la lutte contre la pollution marine. Pour cette édition 2024, la réunion des Correspondants a convenu d'aborder une thématique importante : celle du partage des données, du suivi et de la communication de l'information, dans le but de formuler des propositions d'actions concrètes qui aideront les Parties contractantes à remplir leurs obligations en vertu du cadre juridique international et régional. Des propositions qui seront ensuite soumises aux réunions des Correspondants Offshore et du REMPEC à venir.

Si ce thème a été retenu pour le MEDEXPOL cette année, c'est dans le but que ces problématiques soient traitées de manière prioritaire. Il a en effet été constaté un manque de communication quant à l'application des instruments juridiques et sur les incidents de pollution, l'absence d'approche intégrée pour le suivi et l'évaluation de l'état de l'environnement marin qui garantirait une répartition uniforme des données transmises à l'échelle de toute la région, et une utilisation peu efficace des informations régionales alors même qu'elles visent à améliorer et simplifier les obligations de communication et de suivi.

Dans ce contexte, l'Atelier organisé cette semaine va se pencher sur des questions importantes, notamment :

- aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à remplir leurs obligations en vertu du Protocole Prévention et situations critiques de 2002 et du Protocole Offshore de 1994 de la Convention de Barcelone, en particulier en termes de communication de l'information, de suivi et de partage des données sur les incidents de pollution marine ;
- faire connaître et rendre plus visibles les outils mis à disposition pour répondre aux besoins de communication de l'information, de suivi et de partage des données ; et
- favoriser l'appropriation par les Parties contractantes des plateformes du REMPEC comme interface pour les activités nationales en lien avec la mise en œuvre des deux Protocoles.

Il convient de souligner que le MEDEXPOL 2024 s'inscrit dans la préparation de la 16^e réunion des Correspondants, avec d'autres étapes déjà entreprises, notamment :

- L'étude périodique sur les déversements d'hydrocarbures et de SNPD en mer, qui vise à améliorer la collecte de données, en particulier pour les épisodes de pollution aiguë et les déversements provenant de sources autres que les navires, 21 février 2024.
- La création du Groupe de travail par correspondance sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information sous l'égide du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), 28 mai 2024.
- La diffusion du questionnaire pour contribuer à la préparation de l'atelier, 4 juillet 2024.

Au cours de ces deux jours, nous serons amenés à discuter et à développer des actions concrètes qui viendront compléter celles déjà mises en œuvre, en mettant en avant l'importance d'une approche intégrée qui engage les Parties, les composantes du PAM et le Secrétariat (REMPEC), et qui tire parti, entre autres, des deux outils importants du REMPEC que sont les Profils des pays et le système MEDGIS-MAR.

Il est à noter que notre Atelier se tient le jour où l'Organisation maritime internationale fête la Journée mondiale de la mer. Le thème de la Journée mondiale de la mer 2024 « Naviguer vers l'avenir : la sécurité d'abord ! » est le reflet des efforts de l'OMI pour améliorer la sécurité et la sûreté, ainsi que pour protéger l'environnement marin, tout en s'assurant que son processus de développement des réglementations anticipe en toute sécurité le rythme accéléré des changements technologiques et de l'innovation. Une ambition qui rejoint les objectifs de notre Atelier, car nous ne pouvons pas développer une industrie plus durable si nous ne disposons pas des informations nécessaires qui serviront de base pour le développement des politiques futures. Il est donc important que nous travaillions tous ensemble pour obtenir des résultats plus fiables. Je suis assuré qu'en faisant preuve de l'esprit de compromis qui a toujours prévalu lors de telles réunions, nous saurons faire la différence.

Enfin, j'aimerais TOUTES et TOUS vous remercier pour votre participation à cet Atelier et pour vos contributions.

Je vous remercie et vous souhaite encore une fois un Atelier des plus fructueux.

MERCI

ANNEXE 4

Programme Atelier régional sur la communication de l'information, le suivi et le partage de données (MEDEXPOL 2024)

Lija, Malte – (du mercredi 25 au jeudi 26 septembre 2024)

Ouverture de l'Atelier

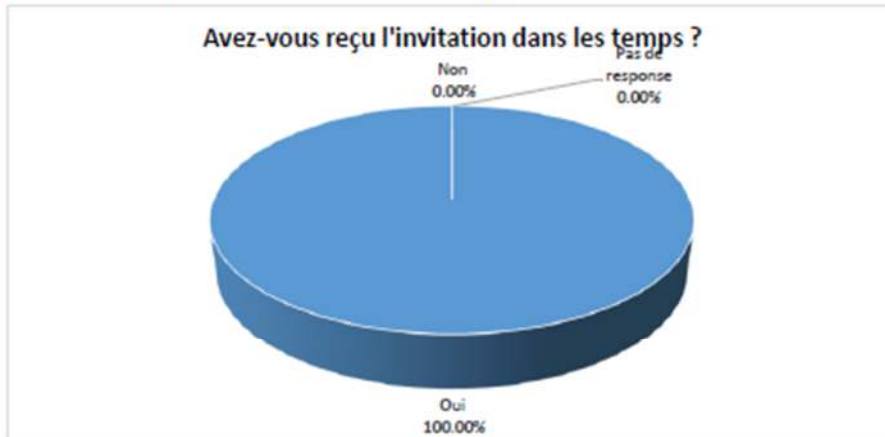
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication de l'information - Corrélation entre les engagements de communication de l'information, les avantages et les mesures incitatives pour une communication efficace
 - 2.1 Communication sur la mise en œuvre des activités
 - Engagements, objectifs, avantages (sur le plan national et régional)
 - Obligations de communication et futures options de capitalisation.
 - 2.2 Communication en situation d'urgence
 - Dualité chronique entre les systèmes de communication d'urgence de l'UE et du REMPEC
 - Système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée : nouveaux services du système CECIS Marine Pollution et limitations
3. Suivi - Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée
 - Évaluation de l'impact des activités d'exploration et exploitation offshore sur l'environnement marin via les IC 1, 2, 15, 17 et 18 de l'IMAP
 - Document d'orientation pour l'IC 19 de l'IMAP et le suivi de l'impact des déversements accidentels provenant des activités de navigation maritime et offshore sur le biote, et les documents connexes (Fiche descriptive, DD et ND)
 - Contribution au développement périodique du Rapport sur la qualité de la Méditerranée et à d'autres sujets d'évaluation liés
4. Partage de données - Vers une plateforme des Profils pays intégrée afin d'améliorer la prévention, la préparation et la lutte
 - 4.1 Restructuration des Profils pays afin de faciliter la collecte des données, leur catégorisation, leur mise à jour et autre
 - 4.2 Capitalisation sur les données : Sensibilisation et mise à jour périodique – Brochure de l'Étude sur les tendances et les perspectives concernant la pollution marine
5. Sujets divers
6. Adoption des conclusions et recommandations

Clôture de l'Atelier

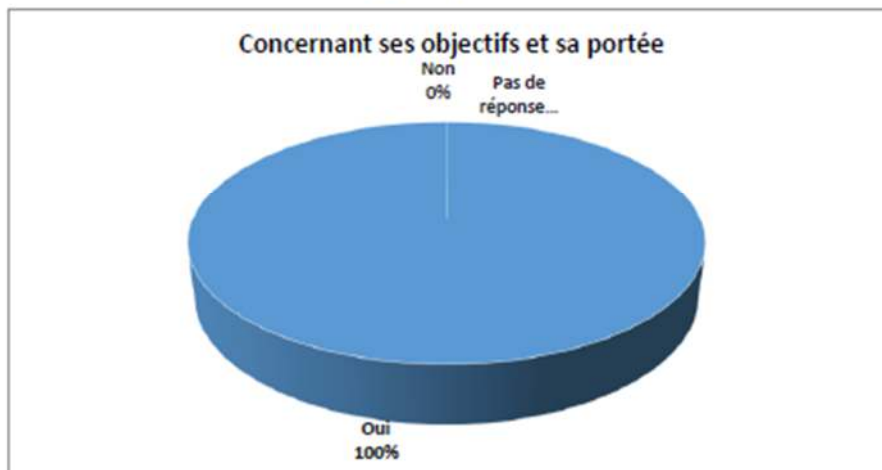
ANNEXE 5

Synthèse des questionnaires d'évaluation

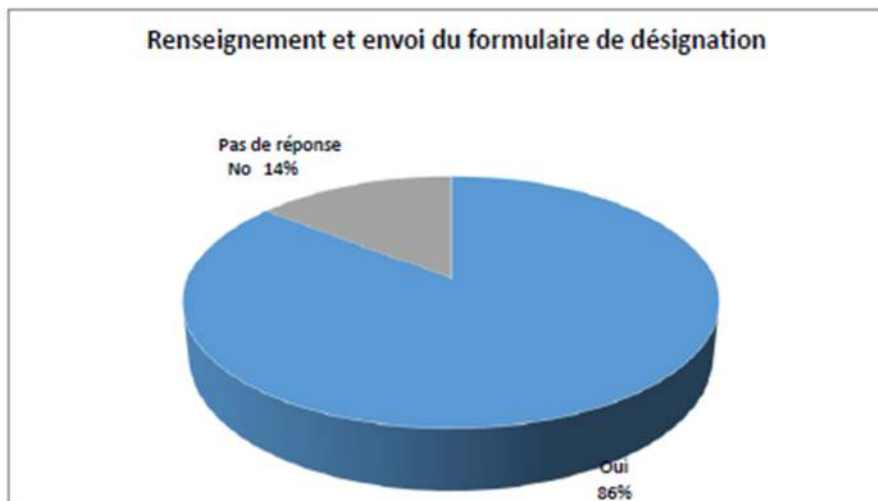
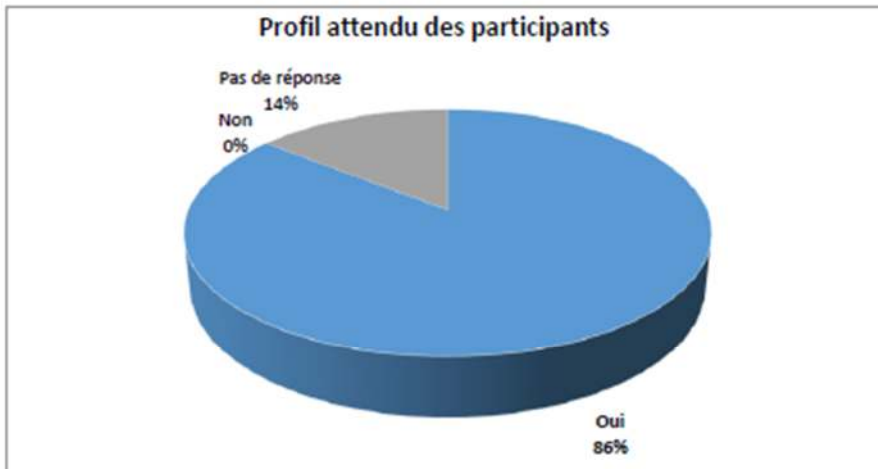
1 Avez-vous reçu l'invitation dans les temps ?



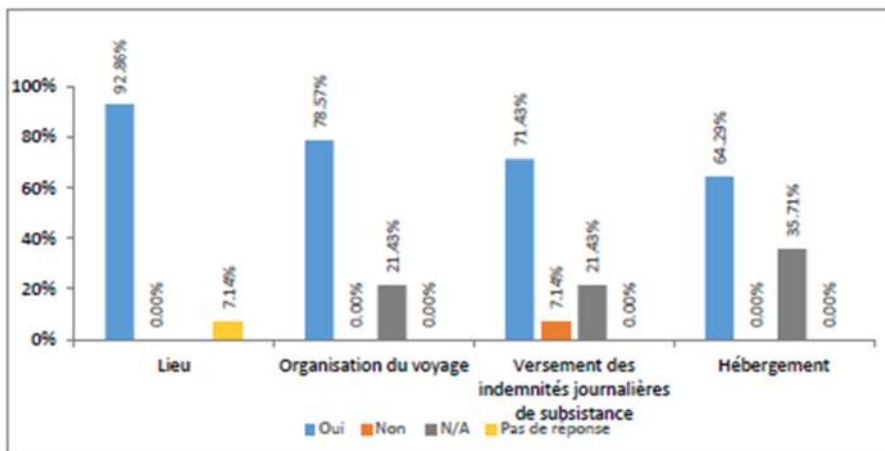
2 Avez-vous reçu les informations ci-dessous concernant l'événement en amont de votre participation ?



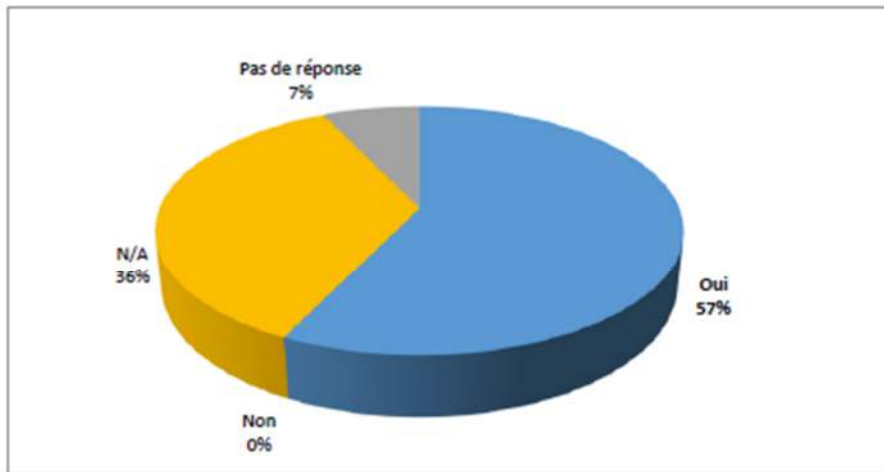
3 Les instructions sur les points suivants étaient-elles faciles à comprendre ?



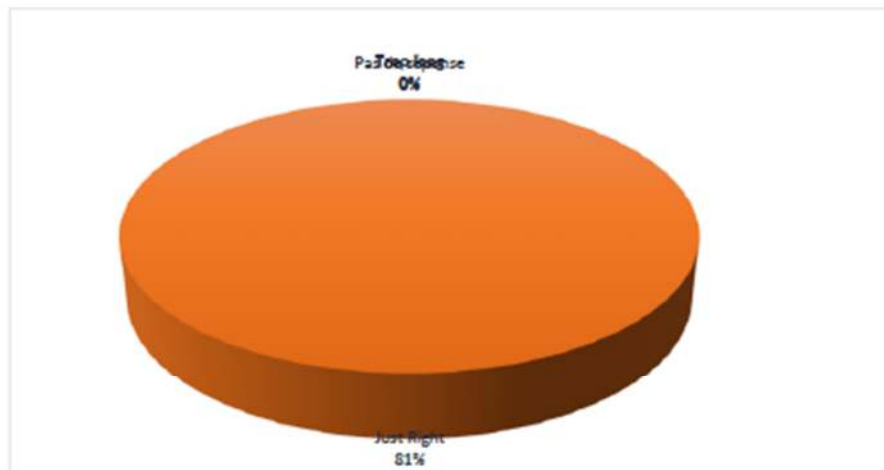
4 Vous a-t-on communiqué les détails logistiques sur les éléments suivants ?



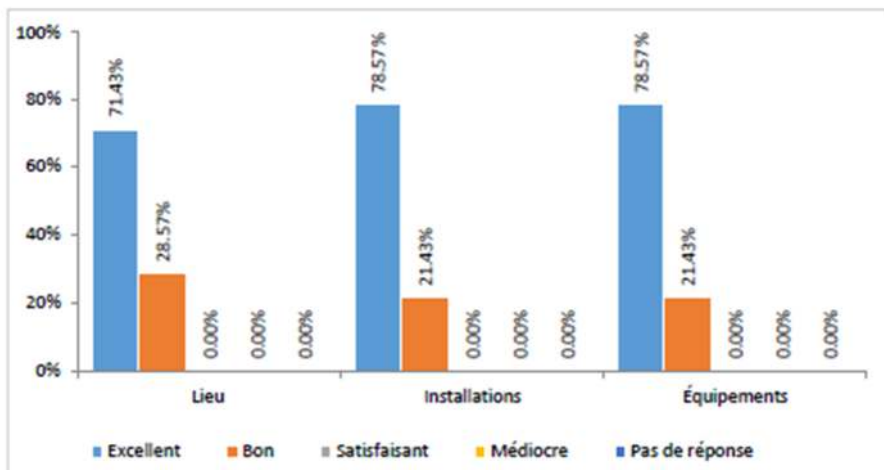
5 Si une mission de préparation vous a été donnée en amont de l'événement, a-t-elle été utile ?



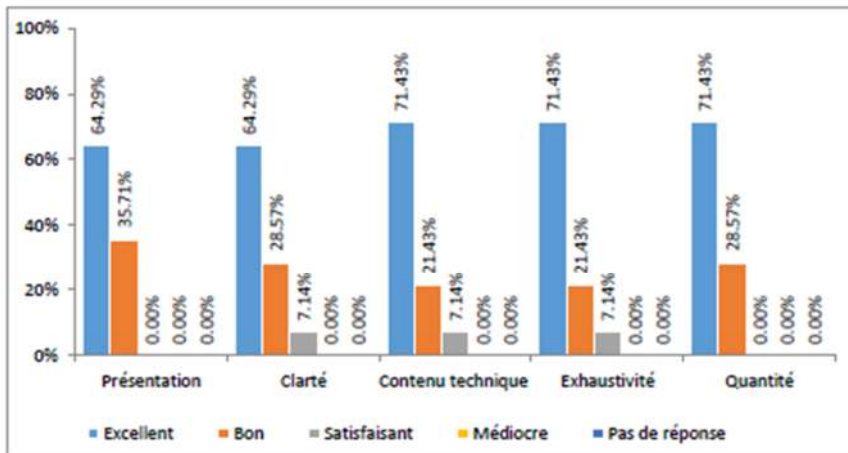
6 Pour aborder les thématiques de manière exhaustive, l'événement était-il ... ? (veuillez cocher la case appropriée)



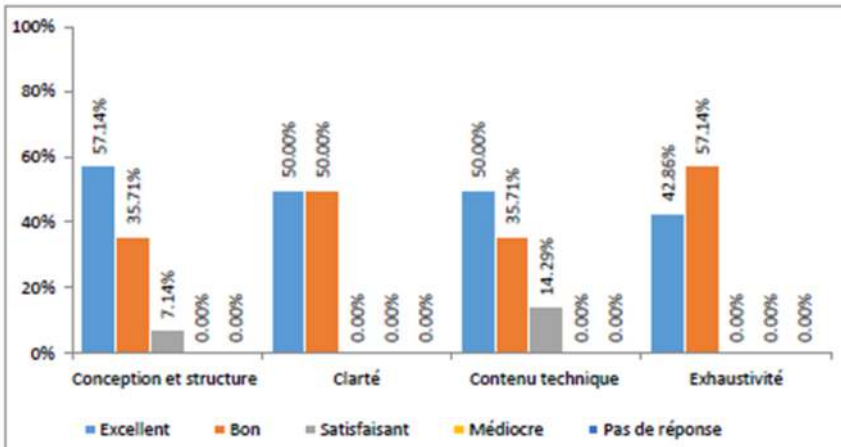
7 Comment évaluez-vous l'événement sur les points suivants ?



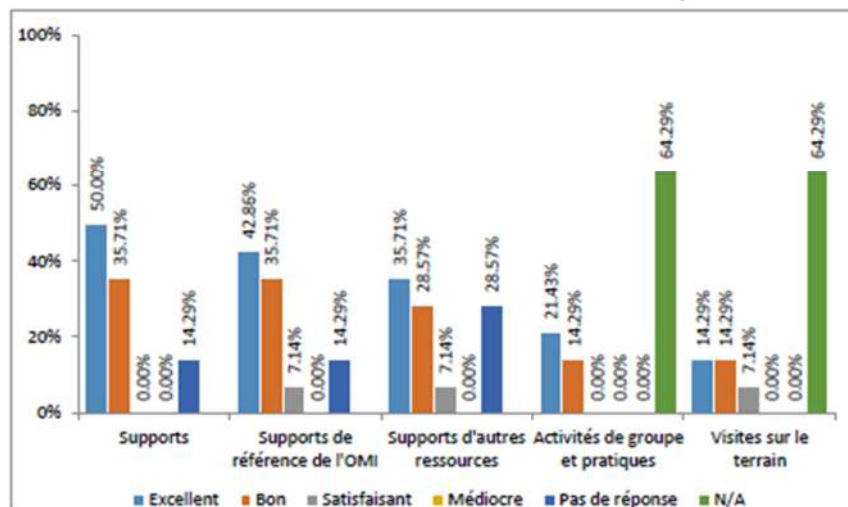
8 Comment évaluez-vous les aspects suivants des supports ? (cochez une case pour chaque réponse)



9 Comment évaluez-vous les aspects suivants des présentations ? (cochez une case pour chaque réponse)

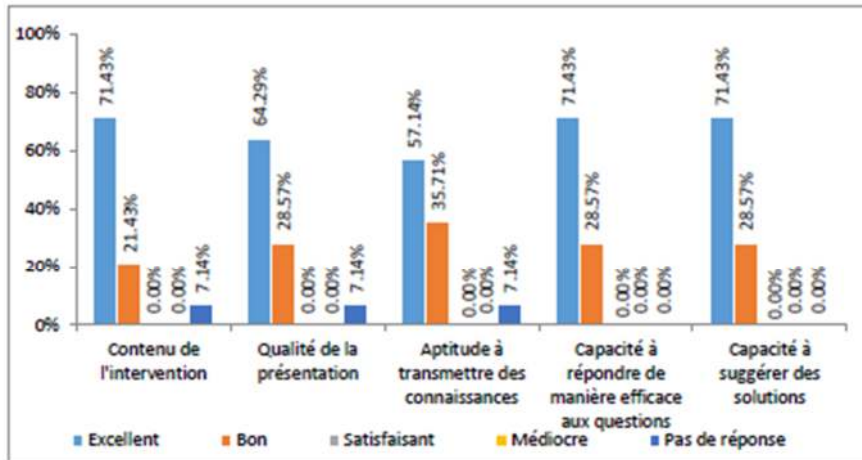


10 Comment évaluez-vous l'utilisation des éléments suivants ? (cochez une case pour chaque réponse)

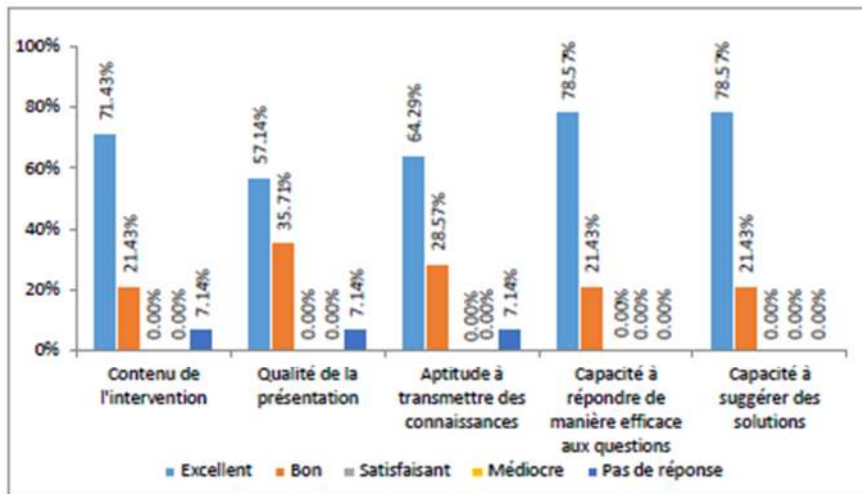


11 Veuillez évaluer chaque intervenant sur les points suivants : (cochez une case pour chaque réponse)

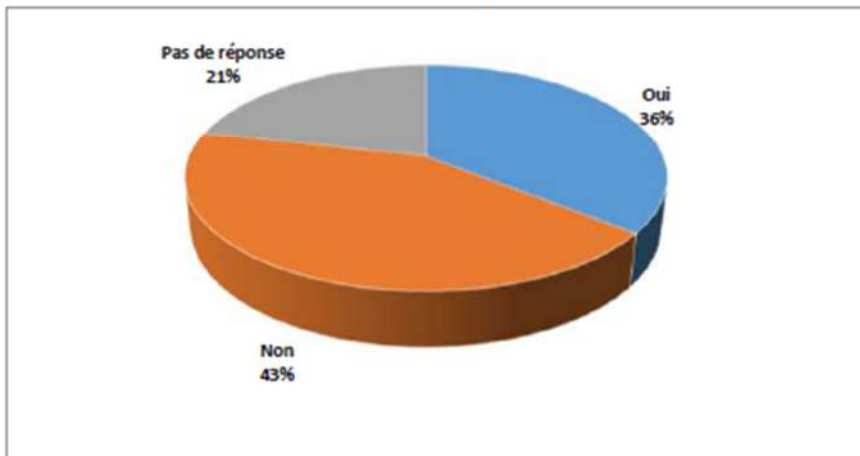
11.1 Consultant 1



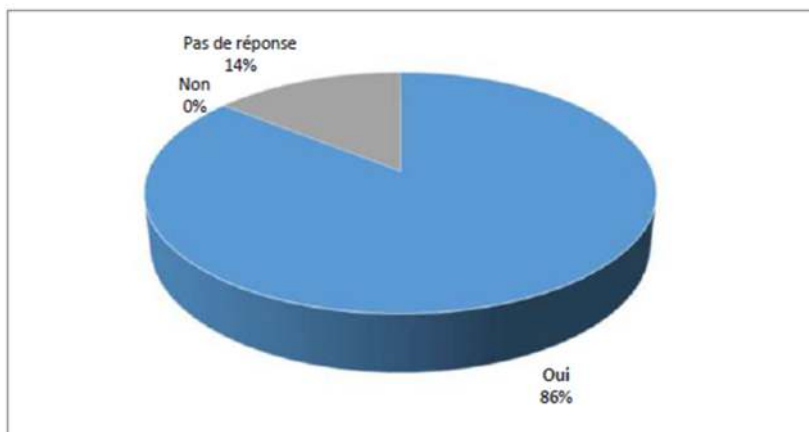
11.2 Consultant 2



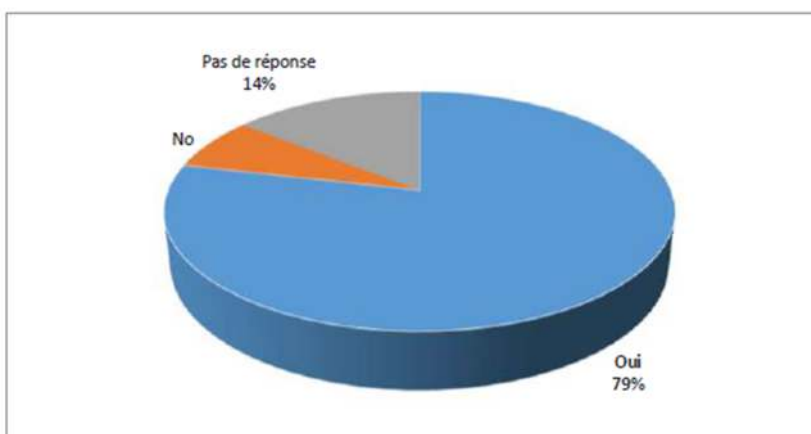
13 Convierait-il d'ajouter d'autres thématiques ?



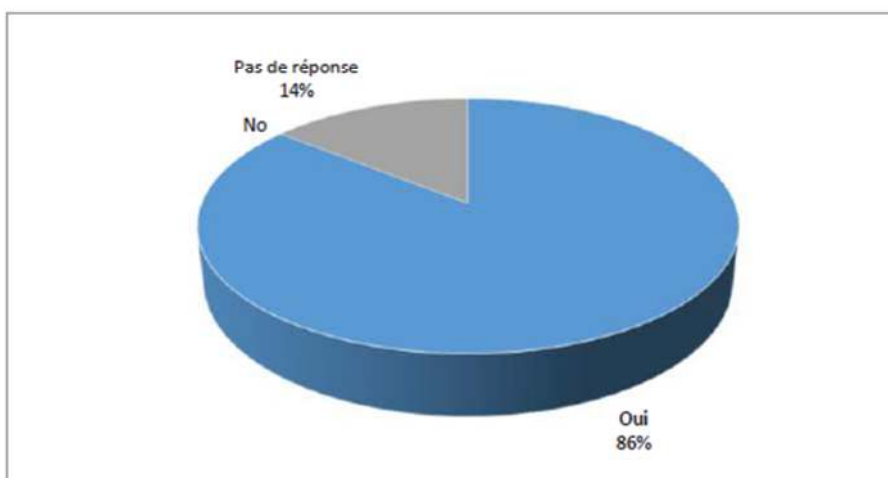
14 Estimez-vous que l'objectif de l'événement a été atteint ?



15 Êtes-vous susceptible de réutiliser les informations qui vous ont été transmises à l'occasion de cet événement dans vos fonctions ?



16 Aurez-vous l'occasion de transmettre les connaissances acquises à vos collègues de travail ?



ANNEXE 6

Conclusions et Recommandations

L'Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024), ci-après « l'Atelier », organisé à Lija, Malte, les 25 et 26 septembre 2024 :

1. **s'est félicité** du soutien financier octroyé à cette activité par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) ;
2. **a noté** que l'Atelier soutenait l'application de l'Objectif spécifique OS1 de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), visant à continuer de réduire les risques associés au transport par les navires d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) et les possibles conséquences délétères sur les biotes et écosystèmes en cas d'accidents, et à poursuivre la lutte contre les rejets illicites des navires ;
3. **a souligné** l'importance des thématiques abordées à l'occasion de cette réunion MEDEXPOL qui participe à renforcer le respect des engagements légaux et à promouvoir de nouvelles améliorations, dans la perspective également d'autres objectifs au niveau national et régional ;
4. **a salué** l'aide précieuse des Parties contractantes (PC) qui ont répondu au Questionnaire périodique en ligne pour actualiser les données sur les déversements d'hydrocarbures et de SNPD, ainsi que celle de l'UE qui a présenté le nouveau système commun de communication et d'information d'urgence pour la pollution marine (CECIS MP).

CONCLUSIONS

Communication sur l'application des instruments juridiques

5. **a noté** que l'élaboration de rapports au titre du Protocole Prévention et Situations critiques de 2002, et du Protocole Offshore dans le cadre du Système d'information de la Convention de Barcelone (BCRS) restait insuffisant ;
6. **a reconnu** que l'existence de systèmes de rapport différents et non intégrés constitue un obstacle majeur à l'établissement de rapports ;
7. **a constaté** que la fragmentation des données entre différentes institutions au niveau national constitue un autre obstacle important à l'établissement de rapports ;
8. **a convenu** que les PC devraient étudier de plus près la valeur ajoutée et les avantages que présente, au niveau national et au-delà (par exemple les objectifs statistiques, les tendances et les perspectives) l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre des instruments;
9. **a reconnu** que, s'appuyant sur les documents disponibles pour l'élaboration de rapports, les PC devraient désormais être en mesure de procéder à leur évaluation et établissement;
10. **a noté que** le Profil Pays et le MEDGIS-MAR devraient être régulièrement révisés afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres systèmes de rapports pour faciliter davantage l'obligation de l'élaboration de rapports au titre des instruments de l'OMI et d'autres instruments pertinents;

Communication en cas d'urgence

11. **a apprécié** les progrès réalisés dans le développement du nouveau CECIS MP et de la coordination avec le REMPEC en vue d'établir un Système de communication commun pour la Méditerranée utilisant la plateforme CECIS MP ;
12. **a encouragé** le REMPEC et la DGECHO à présenter les étapes opérationnelles initiales du Système commun lors de la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC ;

Surveillance

13. **a noté** le long processus engagé depuis 2017 pour appliquer les efforts d'évaluation et de surveillance au titre de l'IC 19 de l'IMAP ;
14. **a reconnu** les écarts en termes de connaissances et d'expertise au niveau des PCs en matière de mise en œuvre de la surveillance et d'évaluation du milieu marin à l'aide des IC de l'IMAP, et la nécessité de les combler ;
15. **a convenu** de l'utilité a diffusion du Questionnaire périodique en ligne pour actualiser les données sur les déversements d'hydrocarbures et de SNPD;
16. **a considéré avec intérêt** les « Listes de tâches » pour les 5 IC clés de l'IMAP pour le Protocole Offshore et l'IC 19 de l'IMAP ;
17. **a souligné** la nécessité de réexaminer les seuils et la définition des critères d'évaluation pour l'IC 19 de l'IMAP ;

Partage des données

18. **a reconnu** que les capacités de production de rapports et de surveillance dépendent largement de la disponibilité d'informations précises et à jour, et que le fractionnement des sources d'informations au niveau national risquait d'empêcher l'accès à de telles informations ;
19. **a souscrit** à l'objectif de l'Atelier de favoriser l'appropriation par les PC des plateformes du REMPEC comme interface principale pour les activités liées à l'application des deux Protocoles; et
20. **a reconnu** l'intérêt, au niveau régional et national (par exemple pour l'élaboration et l'évaluation des politiques, la préparation de stratégies sectorielles, les initiatives de planification spatiale marine) de disposer de rapports sur la pollution marine provenant des navires et des activités offshore, comme l'Étude sur les tendances et perspectives concernant la pollution marine et la Brochure de synthèse.

RECOMMANDATIONS

Au titre du point 2 de l'Ordre du jour sur la Communication sur la mise en œuvre des activités, l'Atelier a recommandé :

Au Secrétariat

21. **de télécharger** la Partie III du modèle BCRS du Rapport sur l'application du Protocole Prévention et Situations d'urgence de 2002 dans les Profils des pays ;
22. **d'évaluer** les évolutions futures possibles de MEDGIS-MAR pour permettre :

- .1 la possibilité d'interconnexion avec les pages Profil Pays afin de permettre une mise à jour unique par les PC ;
- .2 une mise à jour plus facile de la couche « accidents » ;
23. **de continuer** à travailler en collaboration avec la DG-ECHO dans la perspective de fournir à la 16^{ème} réunion des points focaux du REMPEC des éléments précis facilitant la prise de décisions sur la voie à suivre pour l'utilisation du CECIS MP comme système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée ;
24. **de fournir**, sous réserve de la disponibilité des fonds, des activités de renforcement des capacités aux PC qui demandent une formation sur l'élaboration de rapport aux systèmes du REMPEC

Aux Parties contractantes

25. **de mieux** organiser les activités d'élaboration de rapports au niveau national afin de faciliter l'échange des éléments nécessaires pour ces rapports;
26. **de créer** un lien vers les rapports précédents sur le profil du pays sur le site Web du REMPEC.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour sur le Suivi, l'Atelier a recommandé :

Au Secrétariat

27. **de procéder** à une évaluation périodique des déversements à partir des réponses au Questionnaire périodique en ligne sur les déversements d'hydrocarbures et de SNPD ; les retours des PC devant être remontés d'ici la fin avril 2025, pour examen lors de la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC ;
28. **de préparer** une proposition visant à abaisser le seuil minimum de notification, en tenant compte des conventions régionales sur la mer , ainsi que la DCSMM, pour soumission à la 16^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC.
29. **de soumettre** l'annexe 1 et l'annexe 2 du document REMPEC/WG.57/3 (« listes de tâches à accomplir ») à la 16^{ème} réunion des correspondants du REMPEC.

Aux Parties contractantes

30. **de continuer** à répondre à l'enquête en ligne sur les déversements jusqu'à avril 2025 (la fréquence de l'enquête devant être réduite à un rapport tous les trois (3) mois) ;
31. **de prendre note et d'appliquer** la recommandation de la décision IG.26/3 de la CdP 23 de soumettre des rapports sur les incidents et déversements en utilisant la dernière version du Dictionnaire de données et des Critères de données (DD&DS) de l'IC 19 et de fournir, dans toute la mesure du possible, l'ensemble des données requises dans les DD&DS, y compris une estimation de la quantité et du volume d'hydrocarbures et d'autres substances déversés ; et
32. **de prendre note et d'appliquer** la recommandation de la décision IG.26/3 de la CdP 23 de commencer à collecter des données sur les impacts sur le biote en se référant à la version à jour susmentionnée des DD&DS pour l'IC 19 de l'IMAP.

Au titre du point 4 de l'ordre du jour sur le Partage de données, l'Atelier a recommandé :

Au Secrétariat

33. **d'élaborer** un schéma pour la nouvelle structure des profils de pays (en coordination avec le groupe de correspondance du MTWG) et de fournir une évaluation détaillée de

la faisabilité de sa mise à niveau, en préparation de la 16eme réunion des correspondants du REMPEC ;

Aux Parties contractantes

34. **de coordonner** avec le REMPEC la mise en ligne de la dernière version du « Manuel sur les mécanismes nationaux de mobilisation des équipements et du personnel d'intervention en cas d'urgence » (approuvé par la 15e réunion du point focal du REMPEC, juin 2023), ou de son modèle ;
35. **d'adhérer** à la préparation périodique d'une brochure (par exemple semestrielle) à des fins de communication et de sensibilisation (par exemple synthétisant les résultats de l'« Étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine » mise à jour et d'autres évaluations pertinentes) ; et
36. **de convenir** de la préparation d'une mise à jour de l'« Étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine », en envisageant éventuellement d'autres sujets pertinents.
